



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Personne publique / Pouvoir adjudicateur :

Groupement des établissements en gestion directe de l'AEFE de
Casablanca – Mohammedia
Lycée Lyautey
260 boulevard Ziraoui
20040 Casablanca
MAROC

Objet de la consultation :

MAPA n° 2026/009

**ACQUISITION DE LICENCES PERPETUELLES
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO**

Identification du signataire :

L'Ordonnateur du Groupement des établissements en gestion directe de l'Agence pour
l'Enseignement Français à l'Etranger à Casablanca - Mohammedia,
Mme Didier DEVILARD

Identification du service en charge de l'exécution du marché public :

La Secrétaire Générale du Groupement des établissements en gestion directe de l'Agence
pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Casablanca - Mohammedia,
Mme Laurence ROBBY-MENARDI

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE.....	4
ARTICLE 5 : VARIANTES ET TRANCHES	4
ARTICLE 6 : DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE	4
ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la l'acquisition de licences complètes autonomes (Full OS / Initiales – non-Upgrade) en volume (Volume Licensing), avec transfert des droits d'utilisation correspondants au profit des établissements du Groupement des établissements en gestion directe de l'AEFE de Casablanca – Mohammedia :

- Lycée Lyautey, 260 boulevard Ziraoui, 20040 Casablanca
- Ecole Ernest Renan, 1 rue de la Pie, 20410 Casablanca
- Ecole Georges Bizet, boulevard Gandhi, 20200 Casablanca
- Ecole Molière, 15 boulevard Mohamed Abdou, 20100 Casablanca
- Ecole Théophile Gautier, boulevard Bir Anzarane, 20250 Casablanca
- Collège Anatole France, rue de Vouziers, 20300 Casablanca
- Ecole Claude Bernard, rue de l'Aisne, 20300 Casablanca
- Groupe scolaire Claude Monet, avenue Yacoub El Mansour, Mohammedia

Le présent marché est mono-attributaire et ordinaire.

Il ne comporte ni tranches ni lots.

Le descriptif et les spécifications des licences sont détaillés dans l'acte d'engagement – cahier des clauses particulières (AE-CCP).

Classification CPV (*non exhaustive*) :

✓ 30248200-1 - Licences de logiciels

ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs candidatures, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La candidature sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires du marché.

Dans le cas où le soumissionnaire ferait une candidature sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, les pièces administratives et techniques décrites ci-dessous concernant chaque membre du groupement devront être fournies. En outre, la lettre de candidature dûment complétée et signée sera jointe lorsque le mandataire sera habilité par les membres du groupement à signer l'acte d'engagement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1 ^{er} document	Règlement de la consultation (RC)
2 ^e document	Acte d'engagement - Cahier des clauses particulières (AE-CCP)
3 ^e document	Bordereau des prix unitaires (BPU)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date fixée pour la remise des candidatures et des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

AVERTISSEMENT : Les soumissionnaires se doivent de signaler au pouvoir adjudicateur toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans un des documents précités ou entre deux documents constituant le dossier de consultation. En cas de litige dans le courant du déroulement de la prestation, lié à une différence d'interprétation des documents contractuels, il est bien entendu que c'est l'interprétation du pouvoir adjudicateur qui fera foi.

ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée pour ce marché.

ARTICLE 5 : VARIANTES ET TRANCHES

Les soumissionnaires doivent présenter une candidature et une offre conformes au dossier de consultation des entreprises (DCE).

ARTICLE 6 : DELAIS D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les délais d'exécution sont indiqués dans l'acte d'engagement - cahier des clauses particulières (AE-CCP) et le bordereau des prix unitaires (BPU).

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts jours (180 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les candidats sont invités à télécharger les documents du dossier de consultation des entreprises sur le site Internet du Lycée Lyautey (www.lyceelyautey.org) / Rubrique Appels d'Offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de repousser la date de remise des candidatures et des offres au plus tard cinq (5) jours avant la date initialement fixée pour cette remise des candidatures et des offres.

ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures devront être remises **UNIQUEMENT** sous format papier auprès de Madame LANCE (Lycée Lyautey - Secrétariat Général) :

Lundi 2 novembre 2026

de 8h00 à 18h00

(Date et heure limites)

Les candidatures devront parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Elle devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible «**Consultation pour MAPA n° 2026-009 : ACQUISITION DE LICENCES PERPETUELLES MICROSOFT WINDOWS 11 PRO - COPIE DE SAUVEGARDE** » et la mention «**NE PAS OUVRIR**».

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française. Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction assermentée en français.

Tous les documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) devront être paraphés, cachetés et signés.

Elles devront respecter la charte de nommage suivante :

Année+mois+jour – Intitulé du document

Par exemple : 20261008 – AE

Les intitulés de document des pièces contenues dans le DCE ne devront pas être modifiés.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, cachetés et signés

LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE

Ces documents sont exigibles dès le début de la consultation.

1) Les documents du dossier de consultation

L'ensemble des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- Règlement de consultation (RC),
- Acte d'engagement (AE), - Cahier des clauses particulières (CCP),
- Bordereau des prix unitaires (BPU).

IMPORTANT :

Tous ces documents devront être complétés, paraphés, cachetés et signés.

Ces documents ne doivent en aucun cas être modifiés, que ce soit dans leur présentation, leur format ou leur contenu, sous peine d'irrégularité de la candidature.

2) Présentation de Candidature

Une **lettre de candidature** signée de présentation de la société et de son intention de soumissionner, ainsi que **l'habilitation de la personne ayant pouvoir d'engager la société** et une **attestation sur l'honneur** prouvant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction d'exercer.

3) Autorisation de soumissionner :

- Attestation de pouvoir pour le signataire :
- *Attestations et certificats datant de moins de 3 mois, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (régularité sociale : **attestation pour soumissionner aux marchés publics** et **attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics**), datés, cachetés et signés ou certifiés conformes à l'original s'il s'agit de copies.*
- *Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés. Lorsque le candidat est redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.*

4) Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- Inscription au registre professionnel (registre du commerce et des sociétés, autoentrepreneur).

5) Capacité Economique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, le cas échéant, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Attestation d'assurance prouvant le niveau approprié d'assurance des risques professionnels.

6) Capacités techniques et professionnelles :

1. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront également pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
3. L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;
4. L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

5. Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
6. Les agréments des fabricants
7. Tout justificatif attestant du statut, de l'habilitation ou de l'autorisation du candidat à commercialiser les licences Microsoft, délivré par l'éditeur ou par un réseau de distribution habilité.

ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

EXAMEN CANDIDATURE ET OFFRE :

La pouvoir adjudicateur procédera à la vérification de la production des documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, avec notamment :

- La justification d'un niveau de capacité minimal proportionné à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (Capacité Economique et financière) : Le candidat doit justifier d'un niveau approprié d'assurance des risques professionnels pour l'exécution du présent marché, et d'un chiffre d'affaire permettant l'exécution du présent marché.
- Les capacités techniques et professionnelles, par, notamment, la qualification professionnelle, l'expérience, les moyens humains et matériels pour l'exécution du marché.
- La qualité du suivi commercial et du service après-vente.

Les candidatures et offres devront être conformes aux prescriptions et aux configurations minimales indiquées dans l'acte d'engagement – cahier des clauses particulières et au bordereau des prix unitaires.

Elles seront jugées à partir des critères suivants :

1. Prix du matériel proposé : **70 points**
2. Délai de garantie : **15 points**
3. Délais de livraison : **15 points**

La note relative au critère prix est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre du candidat}) \times \text{Note maximale du critère}$$

Chaque critère technique est évalué sur la base d'une appréciation qualitative, à laquelle correspond un coefficient de notation appliqué à la note maximale du critère, selon l'échelle suivante :

- Excellent : 100 % de la note maximale
- Bon : 75 % de la note maximale
- Moyen : 50 % de la note maximale
- Peu suffisant : 25 % de la note maximale
- Insuffisant : 0 % de la note maximale

Les candidats dont l'examen du dossier aura fait apparaître des manquements importants au regard des exigences définies dans le cahier des clauses particulières seront écartés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager une négociation avec les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures évaluations à l'issue de l'analyse des offres.

Les candidats retenus pourront être invités à remettre une offre révisée, prenant en compte les observations et précisions formulées par le pouvoir adjudicateur au cours de la négociation.

À l'issue de cette négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra le candidat ayant présenté l'offre finale jugée la plus avantageuse au regard des critères d'évaluation définis dans le présent dossier de consultation.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire nécessaire à l'étude de leur dossier, les candidats peuvent adresser leurs questions par voie électronique à l'adresse suivante : appeldoffres@lyceelyautey.org , au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres mentionnée à l'article 9 du présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour motif d'intérêt général.